



**VINCENT JOHANET**  
*Rédacteur en Chef  
 de L'Eau, l'Industrie,  
 les Nuisances*

## Relever le défi du Covid-19

A l'heure du confinement, de la « distanciation sociale » et de la réduction drastique des contacts, ou en est la filière française de l'eau ? Soulignons d'abord que la production d'eau potable et le traitement des eaux usées sont pleinement opérationnels, partout en France, malgré la pandémie de Covid-19. Régies publiques et délégataires de ses services essentiels ont tout mis en œuvre, dans un contexte souvent difficile, pour assurer la continuité du service de l'eau et de l'assainissement, tout en assurant la protection de leurs agents.

Beaucoup d'entre eux doivent assurer une présence physique sur les exploitations dont ils ont la charge, en dépit de nombreux obstacles tels que la nécessité de réduire les contacts, de faire face aux personnels manquants, aux ruptures d'approvisionnement, ou encore aux restrictions de circulation.

La ministre de la Transition écologique et solidaire ne s'y est pas trompée, reconnaissant, dans sa lettre ouverte aux agents et salariés de l'énergie, des transports, de l'eau et des déchets, leur « rôle fondamental pour la vie de la Nation » en « permettant au pays de rester debout », et insistant sur leur « sens des responsabilités » et leur « professionnalisme ». Au plan sanitaire, les entreprises de l'eau, qui ont dû mettre en place des plans de continuité dans tous les pays concernés par la pandémie pour leurs activités liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées, se sont par ailleurs attachées à rassurer le public. Le Covid-19, comme tous les autres virus connus, ne résiste pas aux procédés de désinfection classiques en place dans les usines de production d'eau potable que nos lecteurs connaissent bien : ozone, UV, chlore.

Dans le domaine de l'assainissement, les fortes suspicions qui pèsent sur la présence de Covid-19 dans les eaux usées ont conduit à renforcer la protection des agents présents sur les exploitations. Mais les traitements couramment mis en œuvre suffisent à écarter le danger en éliminant tout risque de dissémination.

Au plan économique, il est évidemment bien trop tôt pour tenter d'évaluer les premières conséquences de cette onde de choc, et en particulier de la mise à l'arrêt complète de pans entiers de notre économie. Elles seront dans tous les cas violentes, et leurs répercussions sur la filière française de l'eau seront nombreuses, aux plans institutionnel, sanitaire et économique.

Mais cette période inédite peut aussi être l'occasion d'un sursaut. Un sursaut pour faire face au désarroi, pour maintenir nos activités, préserver l'emploi, et soutenir les entreprises, toutes les entreprises, les grandes comme les petites, qui participent à l'excellence de la filière française de l'eau. Pour préserver leur intégrité et pérenniser nos écosystèmes économiques en continuant, dans le respect des mesures sanitaires, à œuvrer pour assurer la continuité d'une activité économique essentielle.